



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reprise du recrutement dans les armées et déconfinement

Question écrite n° 29574

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin interroge Mme la ministre des armées sur la reprise des processus de recrutement pour les armées dans le cadre du déconfinement. La période de déconfinement qui débute le lundi 11 mai 2020 est l'occasion de reprendre les processus de recrutement dans les armées. Les centres CIRFA devraient rouvrir dans les prochains jours. En parallèle, des incertitudes demeurent sur la tenue de la journée défense et citoyenneté et sur les modalités d'organisation du service national universel. Pourtant, ces deux moments forts de rencontre entre la jeunesse et les armées sont des rendez-vous indispensables pour favoriser le recrutement. Aussi, il lui demande si ces deux événements pourront avoir lieu et plus généralement comment reprendront les processus de recrutement dans les armées.

Texte de la réponse

Les centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) se sont parfaitement adaptés aux mesures sanitaires et ont pu ainsi continuer à maintenir, durant toute la phase de confinement, via les réseaux sociaux, un lien avec les jeunes Français désireux de s'engager. Si la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser les 2 600 recrutements initialement prévus, les armées et le service de santé des armées ont conjugué leurs efforts pour relancer rapidement le processus de recrutement et absorber un sur-recrutement temporaire lié au rattrapage des deux mois de confinement. Ainsi, le déficit devrait être résorbé. La gestion des ressources humaines de l'armée de terre est la plus impactée, puisqu'en temps normal le recrutement mensuel est en moyenne de 1 300 militaires. Les militaires du rang sont naturellement la catégorie d'emploi la plus touchée. Néanmoins, le plan de recrutement pour cette catégorie devrait être réalisé à 98%. L'armée de l'air et la marine nationale ont également subi une sous-réalisation des plans de recrutement prévus, mais l'impact a été moins important car leur effort de recrutement est programmé pour le second semestre. En ce qui concerne les journées défense et citoyenneté (JDC), la direction du service national et de la jeunesse a suspendu les sessions sur l'ensemble du territoire le 16 mars dernier, s'alignant sur la situation des lycées. Près de 336 000 jeunes français ont vu leur JDC reportée du fait de la pandémie. Elles ont toutefois repris le 31 août dernier, sur tout le territoire, en appliquant les mesures sanitaires nécessaires à la prévention de tout risque de contamination (distanciation physique, port du masque, réduction du volume de places par salle, désinfection systématique, etc.), à l'exception de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française qui ont pu quant à elles organiser à nouveau des JDC dès le mois de mai, dans le cadre d'un protocole sanitaire adapté au contexte local. Enfin, s'agissant du service national universel (SNU) dont la montée en charge est de la responsabilité du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sa progression en 2020 a été fortement contrariée par la crise sanitaire. Initialement prévu pour accueillir un groupe de vingt à trente mille jeunes en juin dernier, le séjour de cohésion a été reporté à 2021, compte tenu des incertitudes pesant sur la situation sanitaire. L'inversion des phases 1, séjour de cohésion, et 2, mission d'intérêt général, en 2020, constitutives de la future phase obligatoire du SNU, a permis de répondre au désir d'engagement et de volontariat des jeunes dans ce contexte inédit. Des missions d'intérêt général dites de sortie de crise ont été proposées et réalisées par les jeunes, principalement durant l'été, et essentiellement dans le domaine médico-social.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Ardouin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29574

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3431

Réponse publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7732